



REGLEMENT CONCOURS PHOTO

REGARDS SUR NOTRE TERRITOIRE





ARTICLE 1 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

La Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais lance un concours photo, intitulé « REGARDS SUR NOTRE TERRITOIRE ».

Au travers de vos photographies, faites découvrir votre territoire et faites ressentir votre perception de votre territoire que ce soit le Beaunois, le Puiseautin et Le Malesherbois.

Les thèmes : agriculture / nature / architecture / curiosités / petit patrimoine / Homme et nature

La participation à ce concours est ouverte à tous : ado, adulte, famille, photographe amateur ou professionnel...

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque participant devra proposer au minimum une photo et remplir le bulletin de participation (disponible sur le site www.pithiveraisgatinais.fr).

Les photos anciennes sont acceptées, les personnes souhaitant en proposer, devront les scanner.

En cas de prise de vue incluant des personnes, le participant devra fournir l'autorisation des personnes photographiées. Cette disposition est détaillée dans les articles 6 et 7.

ARTICLE 3 - MODALITÉ ET DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

La photo réalisée devra être fournie au format, JPEG ou TIFF ou PNG, en **pièce jointe d'un email**, adressé à : communication@pithiveraisgatinais.fr

Le nom du fichier photo devra être sous forme « **Nom_Prénom** ».

S'il y a une ou plusieurs autorisation(s) d'image, elle(s) devra(ont) être également en pièce jointe de l'email.

Le corps de l'email devra renseigner :

- Le nom et le prénom du participant ;
- La commune de résidence du participant ;
- L'adresse email du participant ;
- La phrase suivante : « *Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la campagne photo et accepte l'ensemble de ses dispositions* ».

La date limite d'envoi de la photo est fixée au lundi 10 mai 2021, à 17h.

Si les documents en pièce jointe sont trop volumineux, ils devront être envoyés via les plateformes de transfert type « Gros Fichiers » ou « We Transfer » à l'adresse mail suivante :

communication@pithiveraisgatinais.fr





ARTICLE 4 – SELECTION DES PHOTOS / EXPOSITION

À la suite de ce concours, une exposition sera organisée pour mettre en avant le travail de chacun et découvrir comment la population voit le territoire de la CCPG. Pour cette exposition, la CCPG prendra à sa charge les tirages des photos.

Un jury composé des membres de la CCPG, sélectionnera les photos qui seront ensuite soumises au vote de la population sur la page facebook de la CCPG. La photo la plus likée gagnera le concours.

Ainsi, les trois principaux critères de sélection seront :

- Le respect du sujet ;
- La qualité du cliché ;
- le nombre de « like ».

Cependant, le jury se donnera le droit d'éliminer d'office de la participation au concours :

- Toute photographie réceptionnée après la date de clôture ;
- Toute photographie non conforme au thème du concours ;
- Toute photographie présentant un aspect litigieux (non-respect des droits à l'image, plagiat, antériorité, contrefaçon, à caractère raciste, discriminant, pornographique ou de tout autre nature réprimé par la loi en vigueur). Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision du jury en cas de suppression des photos jugées irrecevables.

ARTICLE 5 – RÉCOMPENSE

Parmi l'ensemble des réalisations présentées lors de l'exposition, le jury sélectionnera sa photo « Coup de cœur ». L'auteur du cliché se verra remettre un tirage grand format encadré, de sa photo.

ARTICLE 6 - DROIT À L'IMAGE ET AUTORISATION DE PUBLICATION

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise, reconnaît et accepte qu'en la soumettant, il autorise **la CCPG ainsi que l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais** à utiliser son nom, sa photographie, à des fins institutionnelles, promotionnelles, sans aucune forme de rémunération, permission ou avis et sans altérer la photo initiale.

Le participant reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires.

ARTICLE 7 - DROIT DES TIERS

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les photographies représentant des personnes reconnaissables devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles des parents si cette dernière est mineure. En effet, si ces photos ne disposent pas de l'autorisation des personnes photographiées, elles ne pourront être ni exposées, ni publiées. Ces photos seront alors retirées du concours.

ARTICLE 8 - UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

La CCPG ainsi que l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais pourront utiliser à leur gré tous les clichés qu'ils auront réceptionnés lors du concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.





L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo ou sur le document de promotion (sauf avis contraire explicite du photographe).

Les photos feront l'objet d'une exposition, elles pourront être également utilisées pour faire la promotion des sites, dans la presse, sur les publications institutionnelles ou via tout autre support des deux collectivités.

Cependant la CCPG et l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais s'engagent à ne pas céder ces photos.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

Le fait de remplir le formulaire de participation et d'envoyer une photo, oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables suite à tous problèmes liés au déroulement de ce concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatique, technologique ou de quelque autre nature.

En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables du non-respect du droit à l'image par le dépositaire de la photo.

CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Carole BEGAUD
Service communication
Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
3 bis, rue des déportés
45 340 BEAUNE LA ROLANDE
communication@pithiveraisgatinais.fr



DEMANDE AUTORISANT L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE L'IMAGE DE LA PERSONNE

Je soussigné(e) : _____

Autorise _____

A photographeur

Le _____

A _____

Et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise _____ à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées par Madame ou Monsieur _____ et être transmises à la CCPG dans le cadre du concours photos « REGARDS SUR NOTRE TERRITOIRE », qu'elle organise. La CCPG ainsi que l'Office du Tourisme du Grand Pithiverais pourront par la suite utiliser ces photos pour faire la promotion du territoire dans différents supports de communication :

- Lettre d'information, plaquette...
- Carte postale ;
- Exposition ;
- Site internet ;
- Réseaux sociaux (facebook et instagram) ;
- Autre :

Le bénéficiaire de l'autorisation, ne devra en aucun cas exploiter ces photos dans des supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre supports préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à
Le

Signature

